



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 11 mars 2022

Lutte contre les tensions de recrutement : signature d'un pacte entre l'Etat et la branche professionnelle de la métallurgie

En déplacement au Pôle formation UIMM de Tremblay-en-France (93) ce jour, Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, accompagnée de Carine Seiler, haut-commissaire aux Compétences, a signé un pacte avec la branche professionnelle de la métallurgie, représentée par l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), la CFDT métallurgie, la fédération de la métallurgie CFE-CGC et FO métaux, pour la mise en place du plan de réduction des tensions de recrutement dans le secteur.

Le dynamisme de la reprise économique a accentué les difficultés de recrutement que connaissent certains secteurs, comme les métiers de la métallurgie. Dans le même temps, si le taux de chômage est au plus bas depuis 15 ans, certains demandeurs d'emploi restent durablement éloignés du marché du travail.

C'est pourquoi le Gouvernement a annoncé à l'automne 2021 la mise en place d'un plan de réduction des tensions de recrutement, mobilisant près d'1,4 milliard d'euros, dont 800 millions dédiés à la formation des demandeurs d'emploi, particulièrement de longue durée, aux compétences recherchées par les entreprises qui recrutent.

La mise en œuvre de ce plan passe par la mobilisation des branches professionnelles, en première ligne pour analyser les besoins en compétences de leurs entreprises et amener les demandeurs d'emploi vers les métiers qui recrutent.

Le pacte signé entre l'Etat et la branche de la métallurgie ce jour va permettre de renforcer la mobilisation collective dans le secteur de la Métallurgie à cet effet.

L'Etat s'engage à agir pour :

- **Amplifier l'offre de formation conçue avec les entreprises pour répondre aux besoins en compétences du secteur**, en amplifiant le nombre de préparations opérationnelles à l'emploi individuelles et d'actions de formation préalables au recrutement et plus largement les actions de formation construites sur mesure avec les entreprises ;
- **Mettre en place des ingénieries agiles pour répondre aux besoins dans un délai court**, comme le financement de parcours certifiants démarrés sous le statut de demandeur d'emploi et finalisés sous le statut de salarié, ou encore le financement de parcours de formation en situation de travail ;
- **Mobiliser les opérateurs du service public de l'emploi** afin de proposer des approches ciblées et territorialisées de promotion des offres d'emploi d'entreprises du secteur à l'attention des demandeurs d'emploi, et de profils candidats à l'attention des entreprises, dans le cadre d'événements de recrutement dédiés dans les agences Pôle emploi. Les Régions seront également mobilisées.

La branche de la métallurgie s'engage à mobiliser les entreprises de son secteur, pour notamment :

- **Intégrer les demandeurs d'emploi de longue durée dans leurs recherches de candidats** et mobiliser les outils du plan dans leurs processus de recrutement ;
- **Accueillir davantage de jeunes et de demandeurs d'emploi pour la réalisation de temps d'immersion, de stages professionnels et d'alternance**, via des périodes de mise en situation professionnelle qui permettent à l'entreprise de repérer les bons candidats et aux demandeurs d'emploi de découvrir des métiers, notamment dans le cadre du parcours de remobilisation des demandeurs d'emploi de longue durée ;
- **Accueillir des demandeurs d'emploi et notamment des demandeurs d'emploi de longue durée**, en préparation opérationnelle à l'emploi individuelle, en action de formation préalable au recrutement ou en contrat de professionnalisation.

En parallèle, la branche poursuivra sa démarche de renforcement de l'attractivité des métiers de la métallurgie en travaillant sur l'ensemble des facteurs améliorant les environnements de travail et renforçant la qualité de l'emploi (contenu des métiers, mobilité professionnelle, gestion et lisibilité des parcours professionnels...).

Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, déclare : « *Nous sommes déterminés à mettre un terme à la situation paradoxale de notre économie, dans laquelle certaines entreprises n'arrivent pas à recruter quand des demandeurs d'emploi ne parviennent pas à se réinsérer sur le marché du travail. Pour cela, une mobilisation conjointe de l'Etat et des secteurs économiques est nécessaire. Le pacte signé aujourd'hui est une avancée importante en ce sens, tout comme l'engagement du secteur à poursuivre le travail engagé pour renforcer l'attractivité de ses métiers.* »

Carine Seiler, haut-commissaire aux Compétences, déclare : « *Ce pacte avec la branche de la Métallurgie va permettre de conduire des actions innovantes sur le terrain pour mobiliser les demandeurs d'emploi vers les métiers de la Métallurgie, changer les représentations et amplifier le nombre de parcours sans couture vers ces métiers qui recrutent.* »

Éric Trappier, président de l'UIMM, déclare « *La signature de ce pacte représente une réelle opportunité pour une mobilisation volontariste de tous les acteurs autour du même objectif : réduire les tensions de recrutement auxquelles sont confrontées les entreprises de la métallurgie. Les aides exceptionnelles annoncées par le gouvernement seront un levier supplémentaire et incitatif pour expérimenter en 2022 la formation de demandeurs d'emploi longue durée dans des métiers qui recrutent.* »

Marc Aubry, secrétaire national de la CFDT métallurgie, déclare : « *Le Pacte entre l'Etat et la branche professionnelle de la métallurgie, pour la réduction des tensions de recrutement en 2022, constitue in fine une véritable opportunité d'accéder, par des parcours inclusifs et accélérés de formation professionnelle, à des emplois qualifiés pour les jeunes en recherche d'un premier emploi, pour des demandeurs d'emploi longue durée, pour des salariés en mobilité ou en reconversion professionnelle. Pour la FGMM CFDT, le pacte est également une opportunité de développer la mixité des métiers de la métallurgie.* »

Bruno Azière, secrétaire national industrie de la fédération de la métallurgie CFE-CGC, déclare : « *Pour la CFE-CGC, il ne peut y avoir de réindustrialisation sans investissements sur le capital humain. Dans un esprit de responsabilité sociétale, le Pacte Etat/Branche Plan de réduction des tensions en recrutement signé ce jour, participe à cet enjeu. La Métallurgie CFE-CGC est fière d'y apporter son soutien.* »

Edwin Liard, secrétaire fédéral de FO métaux, déclare : « *Le Pacte Etat/ Branche pour la réduction des tensions en recrutement va dans le bon sens. Nous accompagnons cette initiative, parce qu'il nous paraît nécessaire d'investir dans la formation, notamment pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. Cette approche n'apportera des résultats que si l'ensemble des acteurs jouent le jeu, et que si cela s'inscrit dans un temps long qui permettra de redonner confiance aux demandeurs d'emploi et aux jeunes, et de démontrer que l'industrie a un avenir solide en France.* »

Contact presse :

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Cabinet d'Elisabeth Borne

Tél : 01 49 55 32 21

127, rue de Grenelle

Mél : sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr

75007 PARIS

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.